



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2007

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 19 mars 2007

**Affichage** : 19 mars 2007

**Présents** : MM. AUBRY P., BARGOT J.M., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSPELLIN A., M. LACHAT J., Mme LAURENCOT R.N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J., ROY J., SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., MM. TAILLARD J.P., TUPIN J.P.

**Absent excusé** : Mme MOUTARLIER M. représentée par M. MARTIN R.

**Absents** : MM. HENRY P., RIZZON D.

**Secrétaire de séance** : Mme LAURENCOT R.N.

La séance est ouverte à 19h30.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I. FINANCES**

##### **I.1 – Comptes administratifs 2006 et comptes de gestion : communal assainissement, eau potable, forêt et C.C.A.S.**

Le Maire présente les résultats des cinq comptes administratifs 2006 : budget communal, budget eau, budget assainissement, budget CCAS et budget forêt.

Sous la présidence de Jean MEREDÉZ, le Maire s'étant retiré du vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine les comptes administratifs 2006, après avoir constaté la conformité avec les comptes de gestion du Percepteur.

##### **I.2 – Reports des résultats dans les budgets 2007**

L'excédent cumulé des comptes communaux 2006 et antérieurs fait apparaître un excédent d'environ 758.000 €uros qui est transféré en recette dans le budget primitif 2007. Ce montant correspond aux factures de l'aménagement « centre village » payées sur les comptes 2007.

Les excédents 2006 et antérieurs des comptes d'assainissement 2006 d'environ 51.000 €uros sont affectés en recette dans le budget prévisionnel 2007.

Les excédents 2006 et antérieurs du compte forêt, d'environ 175 €uros sont affectés en recettes au budget 2007.

Les excédents cumulés au cours des années antérieures jusqu'en 2006 des comptes eau potable, d'environ 136.000 €uros, sont affectés en recette au budget 2007. Ils permettront d'assumer l'investissement exceptionnel nécessaire pour réaliser les travaux de la défense incendie du Centre J.WEINMAN, après rénovation.

Les résultats antérieurs cumulés jusqu'en 2006 des comptes du C.C.A.S. font apparaître un excédent d'environ 2.700 €uros transféré en recettedans le budget 2007.

### **I.3 – Projets prévisionnels d'investissement 2007**

- Chemin des Chaseaux
- Virage Grande Rue
- Acquisition de terrains
- Logiciel bibliothèque
- Mobilier bibliothèque
- Rénovation pont du canal
- Panneaux de signalisation centre
- Rond point du Château
- Abribus du stade
- Trottoir et piste cycles rue de l'Eglise
- Couverture bâtiment de la Poste
- Reprise des peintures appartement de la Poste
- Architecte pour étude chauffage de l'église
- Extension cour de l'école
- Etude d'extension du bâtiment de l'école
- Entretien de chaussées : Courbe Roye, Gravier, Moulin
- Enrobés de trottoirs : Gravier
- Carrelages, peinture et boiserie salle polyvalente d'Aveney
- Alimentation AEP Centre J.WEINMAN
- Eclairage public : Halage et Gigouettes
- Compléments « centre village »
- Extension stabilisé terrain de foot
- Filet pare ballons.

### **I.4 – Subventions et participations versées aux organismes et associations**

Décision a été prise, à l'unanimité, de subventionner les organismes suivants :

- AFED	60 €
- Amélioration logement HDL	120 €
- Amicale à la mémoire du groupe "Guy Moquet"	100 €
- Association "Semons l'Espoir"	150 €
- Bouilleurs crus	100 €
- CAUE	200 €
- Classe découverte	1.560 €
- Divers (affectation différée)	3.080 €
- Ecole maternelle (trottinettes)	1.400 €
- Le Liseron	200 €
- Les amis de Bellevaux	130 €
- Myopathes	100 €
- Prévention routière	80 €
- Ronde de l'espoir	120 €

- Salle des jeunes	4.550 €
- USAA tennis de table	350 €
- Vivre à Avanne : CSLSJW	200 €

### **1.5 – Fiscalité 2007**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de laisser inchangés les taux des trois taxes pour l'année 2007, analogues à ceux de 2005 et de 2006, soit :

- Taux taxe d'habitation	12,07 %
- Taux taxe foncière	22,05 %
- Taux taxe foncière (non bâti)	22,80 %

### **1.6 – Budgets primitifs 2007 : communal, assainissement, eau potable, forêt et C.C.A.S.**

Les budgets primitifs présentés sont établis sur les bases suivantes :

- Un taux d'impôts locaux qui reste sur inchangé depuis l'année 2005.
- Des budgets réalisés sans faire appel à l'emprunt.
- Ces budgets intègrent un montant cumulé d'investissement d'environ 650.000 €uros (communal, assainissement et eau potable) pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les budgets 2007 (communal, assainissement, eaux potable, forêt et C.C.A.S.).

## **II. TRAVAUX ET ACQUISITIONS**

### **II.1 – Demande d'acquisition de trottinettes par l'école maternelle**

L'Équipe pédagogique de l'école maternelle du village sollicite l'acquisition de trottinettes pour les enfants lors des récréations.

Décision est prise, à l'unanimité, de financer cet acquisition sur la base d'un crédit de 1.500 €uros TTC.

### **II.2 – Aménagement « centre village » : complément de jeux pour enfants**

L'espace public situé entre la rue du Pont et la rue Saint Vincent inclut un espace public dans lequel est située une zone de jeux pour enfants.

Décision est prise, à l'unanimité, de compléter cet ensemble de jeux en installant un système dédié aux enfants de 6 à 12 ans incluant un escalier, une tour et un toboggan avec mise en place sur un espace sécurisé vis-à-vis des chutes constitué d'un matelas en graviers roulés d'une épaisseur de 30 cm et dont le périmètre est délimité par une bordure en béton, pour un montant de 11.674 €uros H.T., en complément du marché de travaux existant.

### **II.3 – Acquisition d'un élément de décoration pour le hall d'entrée de Mairie**

Lors de la réalisation d'aménagement du hall de la Mairie, une niche murale avait été créée, en vue d'y intégrer un élément de décoration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir une œuvre artistique de type « sculpture », réalisée par un artiste originaire du village (F. MEZERGUES), pour un montant de 700 € TTC.

#### **II.4 – Toiture du bâtiment de la poste : choix du prestataire**

Ce bâtiment communal a subi une rénovation complète en 1993 pour la totalité des corps de métiers, tandis que deux pièces et une petite salle de bains, ont été créés à cette occasion, sous les combles pour agrandir l'espace de vie du Receveur de la poste.

En raison de l'évolution du bureau de poste qui a conduit à regrouper le chef d'établissement au niveau du secteur de St. Ferjeux, la municipalité a renégocié le bail du bureau de poste et a repris l'autorité d'attribution de l'appartement situé à l'étage.

À l'issue de l'état des lieux qui a été réalisé, il est apparu que de très nombreuses fuites d'eau avaient largement dégradé les pièces aménagées sous les combles, sachant qu'en parallèle, la presque totalité des chevrons et de nombreuses poutres, est désormais hors d'usage.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, la municipalité a consulté des entreprises de couverture afin de rénover complètement les tuiles et lattages. Cependant, deux experts ont confirmé qu'il était nécessaire, au préalable, de remplacer plusieurs pièces de charpente et la totalité des chevrons. En conséquence, cette opération requiert la dépose des vélux, des zingeries existantes et de la frisette.

En date du 1<sup>er</sup> février 2007, les entreprises régionales de couverture ont été sollicitées pour présenter des offres de prix pour la rénovation complète de la couverture incluant la mise en place d'un film de sous toiture et la pose de petites tuiles, zingeries, velux et frisette.

Cinq candidats ont transmis des réponses et trois offres ont été présentées (deux n'ont pas souhaité donner suite) : Alain BACHE, BIDL SARL, DECREUSE Frères.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la Société DECREUSE Frères, « mieux disante », pour un montant de 24.334 €uros H.T.

#### **1.5 – Réparation de la chaudière à gaz du bureau de Poste**

Suite à une panne de chaudière à gaz du Bureau de Poste, propriété communale, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il était nécessaire de changer la pompe du circuit pour un montant de 427 € TTC.

### **III. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT**

#### **III.1 – Projet élaboré par le bureau d'étude et la D.D.A.F. en collaboration avec les membres de la commission municipale**

Conformément aux nouvelles obligations réglementaires, la municipalité a engagé depuis plus d'un an la procédure ayant pour objectif d'élaborer un Schéma Directeur d'Assainissement destiné à définir le cadre d'organisation au niveau du village pour tous les services d'assainissement.

La démarche a été engagée avec l'appui du bureau d'études « Sciences et Environnement » et des services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt en collaboration avec les membres de la commission municipale.

Les résultats de ce projet peuvent se résumer ainsi :

- Une campagne complète d'observations et de mesures au niveau des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales du village.
- Un diagnostic complet des branchements défectueux des habitations.
- Un diagnostic des comportements du réseau en période sèche et humide de jour et de nuit.

- Une classification des zones du village en secteurs dotés d'un assainissement collectif et en secteurs astreints à la mise en place d'assainissement individuel.
- La définition du périmètre dans lequel des systèmes « accumulateur-disperseur » d'eaux pluviales seront implantés par les candidats constructeurs en vue de réguler les flux qui déversent vers la rivière et d'ainsi contribuer à atténuer les crues rapides du Doubs, tout en préservant le bon fonctionnement des réseaux communaux.
- Quelques préconisations de mise en conformité de branchements à réaliser sous l'autorité de la municipalité.

A l'occasion d'une réunion des différentes commissions communales, le projet a été présenté le 18 janvier 2007.

L'étude réalisée fait apparaître que l'état des réseaux eau et assainissement du village est excellent.

### **III.2 – Approbation du projet avant engagement de l'enquête publique par le Préfet**

Le Conseil, à l'unanimité, entérine ce projet et invite le Maire à solliciter le Président du Tribunal Administratif pour qu'il désigne un commissaire enquêteur qui aura la charge d'organiser, prochainement, une enquête publique à l'issue de laquelle le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour rendre sa décision.

## **IV. RELAIS PARENTS ASSISTANTES MATERNELLES DU CANTON**

### **IV.1 – Bilan de l'année 2006**

Depuis l'année 2005, suite à dissolution du Syndicat à la Carte du Canton, la Commune d'Avanne-Aveney assure le pilotage du Relais Parents Assistantes Maternelles du Canton de Boussières.

Structure d'aide aux parents en recherche de solutions de gardes pour les jeunes enfants et aux assistantes maternelles, le Relais, mis en place début 2001, assure une présence sous forme d'itinérance dans les communes et au niveau du siège installé rue Saint Vincent au village.

Financé par la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général du Doubs et les Communes, le relais mobilise désormais, depuis 2006, une animatrice à temps plein.

Le Relais en quelques chiffres :

- 17 Communes
- 15200 habitants
- 240 assistantes maternelles
- Un budget annuel de 55.000 €uros
- Environ 1800 prises de contacts annuels
- Un volume d'activité triplé en trois depuis 2002.

### **IV.2 – Financements 2007 et projets**

Après avoir constaté le retrait des Communes de Vorges-Les-Pins, de Velesmes-Essarts et de Larnod, les élus du Canton ont entériné le projet de budget 2007, conduisant ainsi à accroître d'environ 9 % le montant des participations communales.

## **V. DIVERS**

### **V.1 – Modification des conditions de vente de la forêt en 2007**

Le Maire informe la Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la délibération prise le 8 novembre 2006 sur la destination des ventes de bois.

Les ventes pour les coupes de bois réglées de l'exercice 2007, prévues dans les parcelles : 18 – 19 – 23 – 24 – essences diverses, initialement prévues en « ventes de futaies affouagères », seront effectuées en « vente de futaies façonnées ».

### **V.2 – Demande de subvention des compléments à la bibliothèque**

Décision est prise, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Doubs concernant des compléments d'équipement pour la bibliothèque :

- Logiciel de gestion d'ouvrages et formation du personnel pour un montant de 2.700 € T.T.C.
- Complément de mobilier pour un montant de 5.500 €TTC.

### **V.3 – Demande de subvention concernant la rénovation de l'appartement communal de la Poste**

Décision est prise, à l'unanimité, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Doubs concernant la rénovation de l'appartement communal situé dans le bâtiment de la poste :

- Rénovation complète de la couverture pour un montant H.T. de 24.334 €,
- Rénovation des peintures et des sols de l'appartement pour un montant H.T. de 7.000 €.

### **V.4 – Services « d'aide aux communes proposés par la C.A.G.B. »**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (C.A.G.B.) a mis en place un service qui permet aux communes, qui le souhaitent, de disposer d'un service d'assistance à la « maîtrise d'ouvrage ».

La commune peut ainsi solliciter, selon ses besoins, l'assistance de ce service nouvellement créé, en fonction des projets qu'elle réalise.

Les conditions de financières de l'offre sont définies dans le cadre d'une convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer cette convention.

La séance est close à 21h35.

Le Maire,  
Jean-Pierre TAILLARD.